

AVIS DES SOCIETES

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La Société Air Liquide Tunisie publie ci-dessous , ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mme Abir MATMTI (Conseil d'Audit Formation) et Mr Walid Moussa (Société Mourad Guellaty et Associés).

BILAN : LES ACTIFS
(Chiffres en Dinar Tunisien)

	Notes	Au 31 décembre	
		2019	2018
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		3 430 424	3 430 424
Moins : amortissements		<2 876 028>	<2 772 304>
	(1)	554 396	658 120
Immobilisations corporelles		127 406 727	120 824 070
Moins : amortissements		<98 169 800>	<92 070 510>
	(1)	29 236 927	28 753 560
Immobilisations financières		1 143 645	285 104
Moins : provisions		<189 570>	<189 570>
	(2)	954 075	95 534
Total des Actifs immobilisés		30 745 398	29 507 214
Total des actifs non courants		30 745 398	29 507 214
Actifs courants			
Stocks		19 778 539	17 893 785
Moins : provisions		<2 566 619>	<2 326 240>
	(3)	17 211 920	15 567 545
Clients et comptes rattachés		47 987 333	42 850 468
Moins : provisions		<9 625 916>	<8 755 627>
	(4)	38 361 417	34 094 841
Autres actifs courants		9 153 333	6 908 687
Moins : provisions		<169 456>	<132 345>
	(5)	8 983 877	6 776 342
Placements et autres actifs financiers	(6)	2 178	14 438
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	12 402 207	10 038 934
Total des actifs courants		76 961 599	66 492 100
TOTAL DES ACTIFS		107 706 997	95 999 314

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS*(Chiffres en Dinar Tunisien)*

		Au 31 décembre	
	Notes	2019	2018
Capitaux propres			
Capital social		40 047 675	37 691 950
Réserves		3 769 195	3 647 610
Réserves Consolidées		3 012 464	1 412 091
Subventions reçues		524 143	410 555
Fond social		155 097	27 687
Résultats reportés		432 684	104 030
Intérêts Minoritaires		597 838	109 915
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		48 539 096	43 403 838
Résultat de l'exercice		12 531 661	12 351 657
<i>Part du groupe</i>		<i>12 542 587</i>	<i>11 863 367</i>
<i>Intérêts des minoritaires dans le résultat</i>		<i>(10 926)</i>	<i>488 290</i>
dont : Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		889 925	2 355 725
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	61 070 757	55 755 495
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts	(9)	2 142 514	2 029 528
Autres passifs financiers	(10)	9 706 848	9 619 035
Provisions		100 335	88 335
Total des passifs non courants		11 949 697	11 736 898
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(11)	17 538 614	18 019 482
Autres passifs courants	(12)	10 771 250	9 168 334
Concours bancaires et autres passifs financiers	(13)	6 376 679	1 319 105
Total des passifs courants		34 686 543	28 506 921
Total des passifs		46 636 240	40 243 819
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		107 706 997	95 999 314

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinar Tunisien)

		Au 31 décembre	
	Notes	2019	2018
Revenus	(14)	100 285 220	91 437 333
Coût des ventes	(15)	<60 205 073>	<57 066 737>
Marge brute		40 080 147	34 370 596
Autres produits d'exploitation	(16)	156 119	237 808
Frais de distribution	(17)	<5 118 748>	<4 878 197>
Frais d'administration	(18)	<12 857 488>	<11 608 600>
Autres charges d'exploitation	(19)	<3 572 158>	<3 838 709>
Résultat d'exploitation		18 687 872	14 282 898
Charges financières nettes	(20)	<1 087 176>	<1 408 158>
Produits des placements		1 845	-
Autres gains ordinaires		271 521	5 658 429
Autres pertes ordinaires		<633 861>	<1 667 466>
Résultat des activités ordinaires avant impôt		17 240 201	16 865 703
Impôt sur les bénéfices	(21)	<4 708 540>	<4 514 046>
Résultat des activités ordinaires après impôt		12 531 661	12 351 657
Résultat net de l'exercice		12 531 661	12 351 657
Résultat Consolidé Part du Groupe		12 542 587	11 863 367
Part des minoritaires		(10 926)	488 290

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisien)

	Au 31 décembre	
	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	105 298 572	97 833 625
Intérêts reçus	192 208	13 891
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel	<85 826 713>	<79 816 211>
Encaissements provenant de l'Etat (TVA)	-	-
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	<10 412 218>	<7 637 956>
Intérêts payés	<813 530>	<560 120>
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	8 438 319	9 833 229
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations	<3 895 090>	<3 264 999>
Encaissements sur cession d'immobilisations	5 150	2 560 827
Décaissements pour acquisition d'immob. financières	-	<14 000>
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	10 000	20 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	<3 879 940>	<698 172>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement dépôt de garantie	211 610	262 735
Décaissement dépôt de garantie	<22 809>	<87 514>
Dividendes et autres distributions payés	<6 780 484>	<5 978 663>
Encaissement d'emprunts	2 650 000	7 200 000
Remboursement d'emprunts	<231 865>	<7 381 033>
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	<4 173 548>	<5 984 475>
Incidences des variations des taux de changes sur les liquidités et équivalents de liquidités	<211 591>	395 752
Variation de trésorerie	173 240	3 546 334
Trésorerie au début de l'exercice	9 307 143	5 760 809
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9 480 383	9 307 143

Notes aux Etats Financiers

Présentation du Groupe

Le Groupe Air Liquide Tunisie est constitué comme suit :

Sociétés	Activité
Air Liquide Tunisie	Production des gaz industriels et médicaux
Air Liquide Tunisie Services	Commercialisation des gaz industriels et médicaux, de matériel de soudage et de matériel médical
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	Vente et location de matériel de soin à domicile
Air Liquide SPECNA	Production de gaz spéciaux

Principaux indicateurs des sociétés du Groupe :

(En milliers de dinars)

Sociétés	Total Bilan	Capitaux Propres	Résultat net
Air Liquide Tunisie	85 811	54 462	9 533
Air Liquide Tunisie Services	65 257	8 078	7 144
VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie)	772	79	19
Air Liquide SPECNA	6 804	880	<17>

Air Liquide Tunisie Services est une société anonyme régie par la loi 91-44 du 13 juillet 1991 sur le commerce de distribution.

Elle a été créée le 15 juin 1992 avec un capital de 750.000 dinars, détenu à concurrence de 99,992% par Air Liquide Tunisie.

VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie) est une société à responsabilité limitée au capital de 200.000 dinars divisé en vingt mille parts de dix dinars chacune.

Air Liquide Specna est une société à responsabilité limitée au capital de 150.000 dinars divisé en mille cinq cents (1 500) parts sociales de cents dinars (100) chacune, attribuées aux associés comme suit :

500 parts sociales à Air Liquide Tunisie Services –SA	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Maroc–SA	50 000 Dinars
500 parts sociales à Air Liquide Egypt –SARL	50 000 Dinars

1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie sont établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière, ainsi que par les normes comptables tunisiennes relatives à la consolidation, et par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, portant mise à jour du code des sociétés commerciales.

Les états financiers consolidés sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les états financiers consolidés comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes annexes.

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend :

- **Air Liquide Tunisie** : société mère,
- **Air Liquide Tunisie Services** : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie,
- **VITALAIRE** (ex Air Séparation Tunisie) : filiale détenue à hauteur de 99,99% par Air Liquide Tunisie Services,
- **Air Liquide Specna** : filiale détenue à hauteur de 33,33% par Air Liquide Tunisie Services.

La méthode de consolidation utilisée pour toutes les filiales est celle de l'intégration globale. Ainsi, tous les comptes, tant de l'actif que du passif, sont incorporés poste par poste au bilan de la société mère avec constatation au passif des droits des actionnaires minoritaires. La même opération est effectuée pour les comptes de résultat.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

■ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

■ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables et, en général, tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33-33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata-temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de produits fabriqués, de la prestation de services et de l'utilisation des ressources par des tiers.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant de la prestation de services sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)
- Les stocks de matériel de soudage
- Les stocks de matériel médical

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leur prix de revient qui comprend le prix d'achat majoré des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les travaux chevauchant sur plusieurs exercices sont comptabilisés en stock de travaux encours lorsque le revenu correspondant n'est pas réalisé au sens de la norme comptable sur les revenus.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (en DT)

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31.12.2018	Acquisition	Virement de compte à compte	Autres variations	Valeurs brutes au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	3 430 424	-	-	-	3 430 424
Survaleur (1)	1 059 266	-	-	-	1 059 266
Logiciels	2 311 158		-		2 311 158
Fonds de commerce	60 000	-	-	-	60 000
Immobilisations corporelles	120 824 070	6 739 334	-	<156 677>	127 406 727
Terrains	907 294	-	-	-	907 294
Constructions	4 395 657	86 977	32 277	-	4 514 911
Matériel et outillage	50 766 463	125 916	1 528 792	-	52 421 171
Matériel de transport	6 489 794	799 087	128 859	<142 281>	7 275 459
M.M.B & A.A.I	15 904 718	70 820	244 267	<14 396>	16 205 409
Emballages	40 779 890	5 253	1 554 548	-	42 339 691
Immobilisations encours	1 580 254	5 651 281	<3 488 743>	-	3 742 792
Total	124 254 494	6 739 334	-	<156 677>	130 837 151

(1) Ce montant correspond à l'écart d'acquisition dégagé lors de l'intégration de la société VITALAIRE (ex Air Séparation Tunisie).

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissement s au 31.12.2018	Dotations 2019	Autres variations	Amortissements au 31.12.2019
Immobilisations incorporelles	2 772 304	103 724	-	2 876 028
Survaleur	529 633	52 963	-	582 596
Logiciels	2 242 671	50 761	-	2 293 432
Immobilisations corporelles	92 070 510	6 233 446	<134 156>	98 169 800
Terrains				
Constructions	2 566 545	345 637	-	2 912 182
Matériel et outillage	38 891 181	3 389 683	-	42 280 864
Matériel de transport	4 115 879	791 611	<119 760>	4 787 730
M.M.B & A.A.I	11 969 907	287 890	<14 396>	12 243 401
	34 526			
Emballages	998	1 418 625	-	35 945 623
Total	94 842 814	6 337 170	<134 156>	101 045 828

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en DT)

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Titres de participation (a)	13 555	13 555
Souscription Emprunt National	20 000	30 000
Prêts au personnel (b)	59 011	59 011
Dépôts et cautionnements	1 051 079	182 538
Total brut	1 143 645	285 104
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<189 570>	<189 570>
Total net	954 075	95 534

(a) Il s'agit de la souscription de 100 actions nominatives dans le capital de l'Institut Méditerranéen des Technologies de la Métallurgie « IMTT ».

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Gaz	3 551 050	4 403 728
Matériel de soudage	3 964 281	3 078 307
Matériel médical	6 477 007	5 511 471
Matières premières	397 607	353 806
Matières consommables	4 048 262	3 666 577
Matériels gaz	989 438	721 043
Marchandises en transit	350 894	157 641
Travaux en-cours	-	1 212
Total brut	19 778 539	17 893 785
Provision pour dépréciation des stocks	<2 566 619>	<2 326 240>
Total net	17 211 920	15 567 545

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Clients	33 840 902	30 641 014
Clients, effets à recevoir	4 520 515	3 453 827
Clients douteux ou litigieux	9 625 916	8 755 627
Total brut	47 987 333	42 850 468
Provision pour dépréciation des comptes clients	<9 625 916>	<8 755 627>
Total net	38 361 417	34 094 841

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Etat, crédit de TVA	4 927 219	4 642 498
Impôt sur les sociétés à liquider	909 743	-
Consignations en douane	324 687	396 083
Charges comptabilisées d'avance	138 772	59 251
Autres actifs courants	2 852 912	1 810 855
Total brut	9 153 333	6 908 687
Provision pour dépréciation des autres actifs	<169 456>	<132 345>
Total net	8 983 877	6 776 342

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	-	12 260
Titres de placement	2 178	2 178
Total	2 178	14 438

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Banque de Tunisie	12 375 236	9 994 320
UBCI	1 734	2 087
Caisses	22 613	39 903
Autres établissements bancaires	2 624	2 624
Total	12 402 207	10 038 934

BILAN – CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES (en DT)

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2018(avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2018	Autres variations	Au 31 décembre 2019 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	37 691 950	-	2 355 725	40 047 675
Réserve légale	3 647 610	121 585	-	3 769 195
Autres réserves	-	-	-	-
Résultats reportés	104 030	328 654	-	432 684
Subvention d'investissement	410 555	-	113 588	524 143
Fond social	27 687	370 000	<242 590>	155 097
Réserves consolidées	1 412 091	2 391 142	<790 769>	3 012 464
Intérêts des minoritaires	109 915	-	487 923	597 838
Résultat de l'exercice	12 351 657	<12 351 657>	12 531 661	12 531 661
Compte spécial d'investissement	-	2 355 725	<2 355 725>	-
Total	55 755 495	<6 784 551>	12 099 813	61 070 757

(a) Il s'agit du capital social de la société mère, Air Liquide Tunisie. Il est divisé en 1.601.907 actions de 25 Dinars chacune.

Les principaux actionnaires de la société Air Liquides Tunisie sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	946 892	59,11%
Banque de Tunisie	270 537	16,89%
Banque Nationale Agricole	177 208	11,06%
Autres	207 270	12,94%
Total	1 601 907	100,00%

NOTE 9 : EMPRUNTS (en DT)

Le solde de ce poste représente le montant en principal à long terme des emprunts, ainsi que le montant à long terme en principal relatif aux contrats de location financement contractés par les sociétés du groupe.

NOTE 10 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Dépôt de garantie bouteilles (a)	9 274 223	9 094 007
Dépôt fondant (b)	432 625	525 028
Total	9 706 848	9 619 035

(a) Il s'agit des dépôts de garantie emballages. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils sont pris par le client.

(b) Le solde de ce poste représente les dépôts reçus de nos clients qui seront amortis sur la durée du contrat.

NOTE 11 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Fournisseurs d'exploitation	10 542 860	12 204 255
Fournisseurs d'immobilisations	960 990	837 341
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	5 569 249	4 975 056
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	465 429	-
Fournisseurs retenus de garantie	86	2 830
Total	17 538 614	18 019 482

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Charges à payer (a)	1 394 947	1 713 531
Produits constatés d'avance	586 631	509 443
C.N.S.S.	1 018 075	963 483
Compte courant d'associés (b)	863 554	859 487
Impôts et autres taxes	3 529 014	2 517 405
Autres créditeurs	3 379 029	2 604 985
Total	10 771 250	9 168 334

(a) Ce poste enregistre essentiellement les charges du personnel à payer relatives aux départs à la retraite et aux bonus.

(b) Il s'agit des jetons de présence et des dividendes à payer.

NOTE 13 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	31.12.2019	31.12.2018
Banque de Tunisie	2 915 070	730 753
Autres établissements bancaires	6 754	1 038
Intérêts échus non courus	58 942	55 000
Echéance Emprunts à moins d'un an	3 395 913	532 314
Total	6 376 679	1 319 105

ETAT DE RESULTAT

NOTE 14 : REVENUS (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Ventes de gaz	78 211 585	66 723 318
Ventes de matériels	22 073 635	24 714 015
Total	100 285 220	91 437 333

NOTE 15 : COUT DES VENTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Achats consommés	40 113 796	38 742 923
Frais de personnel	7 854 232	6 779 059
Dotation aux provisions et amortissements	6 366 204	6 276 613
Autres charges directes	5 870 841	5 268 142
Total	60 205 073	57 066 737

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Produits divers d'exploitation	-	3 494
QP des subventions d'investissement inscrite au résultat	156 119	234 314
Total	156 119	237 808

NOTE 17 : COUTS DE DISTRIBUTION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Achats non stockés	324 332	360 755
Frais de personnel	844 381	709 709
Services extérieurs	3 729 676	3 368 848
Dotations aux provisions et amortissements	220 359	438 885
Total	5 118 748	4 878 197

NOTE 18 : CHARGES ADMINISTRATIVES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Frais de personnel	7 146 528	6 373 570
Services extérieurs	4 485 634	4 121 187
Achats non stockés	480 223	380 264
Dotations aux provisions et amortissements	745 103	733 579
Total	12 857 488	11 608 600

NOTE 19 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Redevances groupe	2 629 747	2 292 922
Services extérieurs	942 411	615 787
Dotations aux provisions et amortissements	-	930 000
Total	3 572 158	3 838 709

NOTE 20 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES (en DT)

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2019	2018
Charges financières	1 400 058	2 967 684
Intérêts débiteurs des comptes courants	237 558	124 546
Pertes de change	716 714	2 305 534
Autres charges financières	445 786	537 604
Produits financiers	<312 882>	<1 559 526>
Intérêts créditeurs des comptes courants	<21 872>	<14 265>
Gain de change	<291 010>	<1 545 261>
Charges financières nettes	1 087 176	1 408 158

NOTE 21 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales, ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et de réinvestissement.

NOTE 22 : NOTE SUR LES PARTIES LIEES

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} janvier 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide SA pour une durée de 5 ans et ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 661.712 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 210.723 Euros, soit l'équivalent de 661.712 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 juin 2019 un contrat de services avec la société Air Liquide Middle East North Africa (ALMENA), ayant pour objet la supervision, le monitoring et l'optimisation à distance de la production des usines d'Air Liquide Tunisie moyennant le paiement d'une facture semestrielle.
La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 160.150 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 51.000 Euros, soit l'équivalent de 160.150 DT.
- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 10 décembre 2019 un contrat de services avec la société ALIZENT, ayant pour objet la gestion de toutes les données (mesures et alarmes) en provenance des installations en clientèle et ce à

travers la solution Mutualized GTIS. Les services fournis sont l'hébergement sécurisé, le support utilisateur clé, la maintenance logicielle corrective et l'alarme de routage SMS.

La charge totale de l'exercice 2019 relative à cette convention s'est élevée à 39.639 DT. Le montant non encore réglé au 31 décembre 2019 est de 2.421 DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu avec la société Air Liquide SA, un contrat de licence de technologie ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 2.379.136 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 6.281.760DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 28 mai 1998, un contrat de licence de marques avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de la société Air Liquide Tunisie SA et ses filiales.

La charge relative à l'exercice 2019 au titre de cette convention s'est élevée à 250.611 DT. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 661.746DT.

- La société Air Liquide Tunisie SA a conclu en date du 1^{er} février 2018, un contrat de prestation de services informatiques intra-groupe avec la société Air Liquide SA ayant pour objet la réalisation de services informatiques dans le cadre du projet d'assistance informatique (Help Desk) du Hub AMEI, de l'IT area management et du support Infrastructure AMEI.

Le montant total facturé à la société Air Liquide SA en 2019 au titre de cette convention s'est élevé à 60.426 Euros, soit l'équivalent de 189.750 DT.

- Aucune facturation n'a eu lieu en 2019 entre la société Air Liquide Tunisie et la société Air Liquide Maroc au titre du contrat de services conclu entre les deux parties en date du 1^{er} juillet 2015.

Par ailleurs, le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2019 s'élève à 157.126 Euros, soit l'équivalent de 493.407 dinars.

NOTE 23 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (en DT)

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2019	2018
<i>Engagements reçus</i>		
Cautions douanières	152 128	184 188
Cautions sur marchés	7 437 005	6 086 391
Total	7 589 133	6 270 579

NOTE 24 : ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration réuni le 24 avril 2020. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

Air Liquide Tunisie est un acteur industriel majeur du tissu économique tunisien et intervient dans de nombreux domaines industriels. Nous sommes également l'un des fournisseurs principaux d'oxygène médical dans le pays et sommes donc en contact permanent avec le Ministère de la Santé dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans ce contexte de crise, nous avons mis en place un plan de continuité d'activité nous permettant de maintenir nos services auprès de nos clients, en accordant la priorité à nos clients médicaux.

Notre première priorité concerne la sécurité de nos employés, et ceux de nos sous-traitants, avec une attention particulière à nos équipes médicales qui interviennent auprès des patients.

La majorité de nos employés travaille actuellement à domicile, et nous avons aménagé l'organisation de nos employés postés sur les sites de production de manière à réduire autant que possible les risques de contamination (ségrégation des équipes).

Alors que nous assurons la continuité de production, la demande de nos clients industriels a baissé de manière significative (environ 50%) depuis le début du confinement (23 mars 2020) et la demande de nos clients médicaux a légèrement baissé. La fermeture de la majorité de nos clients industriels a donc impacté le chiffre d'affaires mais également le niveau des encaissements qui a baissé d'environ 50% depuis le début du confinement.

Cette situation nous a conduit à mettre en place un plan d'action robuste pour optimiser la trésorerie et pouvoir faire face à nos obligations sociales et fiscales, tout en maintenant notre activité. Nos équipes commerciales et de recouvrement sont mobilisées pour renforcer l'activité de recouvrement et nous ajustons nos décaissements en conséquence. De nombreux efforts sont déployés pour recevoir le paiement de la dette du ministère de la Santé au titre de nos livraisons en gaz médicaux de 2019.

Air Liquide Tunisie a subi les conséquences de la crise sanitaire au premier trimestre de 2020 avec un impact potentiel sur ses états financiers de 2020. Nous nous adaptons en permanence à l'évolution de la crise. A ce jour, la Direction Générale de la société considère que la continuité d'exploitation n'est pas à risque.

Par ailleurs, compte tenu du contexte et de ses incertitudes, il sera proposé en Assemblée Générale de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019. A cette occasion, nous rappellerons à tous nos actionnaires que cette situation ne fait peser aucun risque sur notre continuité d'exploitation sur les douze prochains mois.

Les événements liés au COVID-19 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture, et en conséquence, ils ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de l'établissement au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futures qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles actuellement.

Rapport Général

Mesdames et Messieurs les actionnaires de

La société Air Liquide Tunisie SA
37, rue Des Entrepreneurs
Z.I. La Charguia II – 2035 Ariana

Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Air Liquide Tunisie comprenant le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 60.483.845 DT y compris le résultat bénéficiaire (part du Groupe) de l'exercice s'élevant à 12.542.587 DT et la part des minoritaires à 586.912 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Evaluation des créances clients

Les créances clients, figurant au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut de 47.987.333 dinars et provisionnées à hauteur de 9.625.916 dinars, représentent un des postes les plus importants du bilan (voir note 4).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à évaluer ces créances et apprécier les éventuels risques liés au recouvrement.

Observation

Nous attirons l'attention sur la note 24 aux états financiers « événements postérieurs à la date de clôture » dans laquelle la Direction a décrit les mesures prises à la suite de la pandémie du virus COVID-19.

Les événements liés à la pandémie du COVID-19 ne sont pas liés à des conditions existantes à la date de clôture, et en conséquence, ils ne nécessitent aucun ajustement des états financiers de la société au titre de l'exercice 2019. Cependant, ils pourraient avoir une incidence sur la situation financière de la société au cours des exercices futures qui ne peut pas être estimée sur la base des informations disponibles actuellement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et ce, faisant à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectué, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Autres obligations légales et réglementaires

En applications des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous signalons à l'assemblée générale qu'au cours de l'accomplissement de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons relevé l'existence de l'irrégularité décrite ci-après :

La société VITALAIRE, suite à la constatation de fonds propres inférieurs à la moitié du capital, n'a pas tenu une Assemblée Générale Extraordinaire dans les deux mois de la constatation des pertes conformément aux dispositions de l'article 142 du code des sociétés commerciales.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, et à l'exception du point décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des autres obligations légales et réglementaires.

Autre point :

Il est à noter que la société Air liquide Tunisie SA devra se conformer, dans les délais prévus, aux nouvelles dispositions qui se rapportent à la désignation de deux administrateurs indépendants et d'un représentant des actionnaires minoritaires, introduites par la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement et par le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis tel que modifié par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019.

Faits, à Tunis le 06 mai 2020

Les commissaires aux comptes

Conseil Audit Formation

Société Mourad Guellaty et Associés

Abir MATMTI

Walid MOUSSA